



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA
REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
DU 06 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq - le jeudi six novembre à dix-huit heures trente-quatre minutes, le Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme régulièrement convoqué le trente et un octobre s'est réuni au nombre prescrit par les statuts de la Régie en salle consulaire en Mairie de Saint-Gervais, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Mesdames Nadine CHAMBEL, Amandine ROSSET, Déborah TARABUSO, Sandrine FOURNIER, Elodie LOMBARDOT, Alizée NICOLETTA, Messieurs Clément BERRUEX, Bernard SEJALON, Lionel CANON, Philippe CHEVRAT, Alexandre MERLIN, Olivier BEGAIN, Patrick BRUNCHER.

Etaient absents et avait donné pouvoir :

Madame Lynda VANDELANOITTE à Monsieur Lionel CANON
Monsieur Jean-François MOUSSET à Monsieur Alexandre MERLIN

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Léo MAMMONE,
Monsieur Mathieu BARBIER

Le procès-verbal du conseil d'exploitation du 18 septembre 2025 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur Clément BERRUEX ayant été désigné pour remplir ces fonctions à l'UNANIMITE, les a acceptées.

N°2025/028

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2025 - AVIS DU CONSEIL
D'EXPLOITATION**

Nombre de membres

En exercice : 16

Quorum : 8

Présents : 14

Pouvoirs : 2

Votants : 16

Délibération télétransmise le : 07 novembre 2025

Mise en ligne du 07 novembre 2025 au 07 janvier 2026

Délibération exécutoire le : 07 novembre 2025

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2025
AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Rapporteur : Monsieur le Président

Il est rappelé que la loi d'orientation budgétaire n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, a instauré dès la période d'élaboration du Budget Primitif, un dialogue au sein des assemblées des Communes comptant plus de 3 500 habitants, afin que les organes délibérants de celles-ci puissent, lors d'une séance précédant celle au cours de laquelle a lieu l'adoption du budget, engager une réflexion sur les orientations que souhaite donner l'exécutif local à la gestion financière de la collectivité territoriale.

La tenue de ce débat doit obligatoirement intervenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme doit également respecter cette procédure.

Il est par ailleurs précisé que les informations liées aux engagements pluriannuels, la programmation des investissements et le profil de l'encours de dette ne sont pas fournies du fait de l'absence d'investissement et de dette pour le budget de ladite régie.

ENTENDU l'exposé,

VU le rapport sur les orientations budgétaires,

Il est proposé au Conseil d'Exploitation :

DE DEBATTRE des orientations et informations budgétaires figurant dans le rapport joint

DE PRENDRE ACTE des orientations budgétaires correspondantes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil d'Exploitation, Monsieur le Président entendu et après en avoir débattu, PREND ACTE de ce rapport A L'UNANIMITE.

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
ST GERVAIS LES BAINS
74170
Clément BERRUEX

Le Président,
ST GERVAIS LES BAINS
74170
Jean-Marc PEILLEX